



**LE 6 JUILLET 2009**

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 6 juillet 2009 à 20 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller  
M. Yvan Larouche, conseiller  
Mme Claudine Paré, conseillère  
M. Serge Labonté, conseiller  
M. Serge Simard, conseiller  
M. Jean-Robert Fortin, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe  
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche, désigné par le maire, présente le projet de règlement et les conséquences de son adoption :

### **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1112**

*Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour ajouter dans la zone 34-H la catégorie d'usage « Équipements municipaux (Pa5);*

*Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.*

*Suite aux explications données par monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche relativement à ce projet de règlement, aucune question n'est posée de la part des personnes présentes à cette assemblée et aucune modification n'est apportée au projet de règlement.*

### **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE**

4428-060709 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS # 1**

- . Diverses questions sont posées concernant les sujets suivants :
  - Problèmes de déchets à la fin de la rue de la Seigneurie

- Est-ce possible d'y installer une clôture ?
- Cercle de virage appartient-il à la Ville ?
- Poussière – Est-ce possible de faire quelque chose ?
- Fermeture Côte de la Falaise – Est-ce possible d'installer un enseigne cul-de-sac ?
- Coupe de bois et nettoyage du terrain – dangereux pour le feu

## **RAPPORTS**

. Permis et certificat juin 2009

### 4429-060709 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JUIN 2009**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2009.

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

### 4430-060709 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 900982 à 901012	51 271,03 \$
Numéros 901013 à 901020	45 685,87 \$
Numéros 901021 à 901082	303 874,22 \$
Numéros 901083 à 901135	48 935,67 \$

### 4431-060709 **ACCEPTATION DES CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT POUR LE REGROUPEMENT DU LAC ST-JEAN/BAS-ST-LAURENT/GASPÉSIE ET CÔTE NORD POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2009 AU 31 JUILLET 2010**

**CONSIDÉRANT** que le Groupe Financier AGA inc. a procédé à l'étude des conditions de renouvellement proposées par notre assureur SSQ Groupe Financier;

**CONSIDÉRANT** l'évolution de notre utilisation de la dernière année ;

**CONSIDÉRANT** que notre tarification avait été garantie initialement pour les 16 premiers mois de contrat ;

**CONSIDÉRANT** les très faibles ajustements des garanties vie et invalidité de longue durée, pour lesquelles nous avons obtenu une baisse très importante au dernier appel d'offres ;

**CONSIDÉRANT** que les frais d'administration (13,5%) nous procurent un avantage majeur comparativement à tout le marché de l'assurance collective au Québec ;

**CONSIDÉRANT** que SSQ Groupe Financier respecte en totalité ses engagements financiers établis dans sa soumission en ce qui concerne l'ensemble des méthodologies de renouvellement ;

**CONSIDÉRANT** que les ajustements de tarification négociés dans le rapport pour la période débutant le 1<sup>er</sup> août 2009 s'avèrent pleinement justifiés face aux résultats obtenus durant la dernière année;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit de la deuxième année de contrat d'une durée de cinq (5) ans, tel que prévu lors du processus d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que le Groupe Financier AGA inc. recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que la ville de Beaupré procède au renouvellement de ses assurances collectives avec la compagnie d'assurance SSQ Groupe Financier, le tout tel que recommandé par le Groupe Financier AGA inc.

4432-060709 **PROJET DE LOTISSEMENT FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE III**

**Attendu** que les Habitations Boivin ont déposé un plan projet de lotissement de la phase III du développement domiciliaire Faubourg de la Crête préparé par l'arpenteur-géomètre Claude Vincent, version 1C sous la minute 6272 en date du 10 juin 2009;

**Attendu** que cette version propose des modifications mineures par rapport à la version 1B, entre autres, la longueur de deux (2) rues projetées qui ont été diminuées;

**Attendu** que la phase III propose la création de 9 copropriétés totalisant 133 unités;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse du plan projet de lotissement suivant les règlements sur l'émission des permis, de zonage, de lotissement et celui relatif aux P.I.A.;

**Attendu** qu'en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 2.6 du Règlement de lotissement numéro 968, il ne doit pas y avoir d'intersection du côté intérieur d'une courbe dont le rayon intérieur est de moins de 185 mètres ni du côté extérieur de celle dont le rayon extérieur est de moins de 120 mètres;

**Attendu** que le plan projet contient deux (2) intersections qui ne respectent pas la norme minimale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis qu'à ces 2 intersections, la norme minimale peut être diminuée étant donné que ces rues ont un caractère local et se terminent en cul-de-sac;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis qu'une dérogation mineure pourrait être accordée étant donné que le projet de lotissement ne déroge pas aux objectifs du plan d'urbanisme, ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol et que le concept rencontre les objectifs du P.I.A. applicable au secteur;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement :

- a) d'abroger la résolution #4408-150609 adoptée le 15 juin 2009;

- b) d'approuver le plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Claude Vincent, version 1C en date du 10 juin 2009 sous la minute 6272, conditionnellement à ce que le conseil accorde une dérogation mineure afin d'autoriser à l'intersection « A » du côté intérieur et extérieur d'une courbe dont le rayon est d'au moins 97 mètres et à l'intersection « B » du côté extérieur d'une courbe dont le rayon est d'au moins 37 mètres au lieu de 180 et 120 mètres qui sont prescrits au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 2.6 du Règlement de lotissement numéro 968. Les intersections « A » et « B » sont identifiées par un liséré rouge sur le plan projet de lotissement.
- c) d'accepter que le parc public identifié sur le plan soit cédé à la municipalité pour fins de parcs et que la différence entre la superficie minimale exigée et celle cédée soit comblée par un versement d'argent qui devra correspondre à 5% de la valeur du site pour le total de la cession et du versement.
- d) d'exiger que le promoteur devra soumettre, pour l'émission du certificat d'opération cadastrale, une étude de la caractérisation des boisés et du milieu forestier ainsi qu'une prescription sylvicole préparé par un ingénieur forestier membre en règle de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec. Que la lettre de bonne intention envoyée par le promoteur, datée du 17 juin 2009, n'est pas acceptable.

4433-060709 **AUTORISATION SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À DES TRAVAUX MUNICIPAUX (FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE 3)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer le protocole d'entente relatif à des travaux municipaux avec la compagnie « GESTION BJBG INC. » dans le cadre du projet « Faubourg de la Crête Phase 3 ».

4434-060709 **DÉROGATION MINEURE FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE III**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété connue comme étant les parties de lots 16-P et 17-P au nord du boulevard Bélanger dans le cadre du projet de développement domiciliaire « Faubourg de la Crête Phase III » consiste à autoriser une rue « A » du côté intérieur et extérieur d'une courbe dont le rayon est d'au moins 97 mètres et une rue « B » du côté extérieur d'une courbe dont le rayon est d'au moins 37 mètres au lieu de 180 et 120 mètres qui sont prescrits au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 2.6 du Règlement de lotissement numéro 968, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4435-060709 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE LAMPES DE RUES – DÉVELOPPEMENTS DE LA SEIGNEURIE PHASE III ET DE LA CROIX PHASE III**

Considérant l'appel d'offres sur invitation du 22 juin 2009 pour la fourniture de lampes de rues pour les développements de La Seigneurie Phase III et de la Croix Phase III;

Considérant les soumissions reçues de :

Guillevin International inc.	45 335,84 \$
Westburne	94 842,20 \$
Lumen Québec	47 195,57 \$

Considérant la non conformité des soumissions déposées par Guillevin International inc. et Lumen Québec;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'octroyer le contrat à « Westburne » au montant de 94 842,20 \$ incluant les taxes applicables. Ce montant sera payable à même le règlement d'emprunt numéro 1104.

4436-060709 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LA POSE DE BORDURES POUR LES DÉVELOPPEMENTS DE LA SEIGNEURIE PHASE III ET DE LA CROIX PHASE III**

Considérant l'appel d'offres sur invitation du 22 juin 2009 pour la pose de bordures pour les développements La Seigneurie Phase III et de la Croix Phase III;

Considérant les soumissions reçues de :

BMQ Québec inc.	55 242,15 \$
Laval Construction inc.	61 059,73 \$
Jean Leclerc Excavation inc.	61 883,72 \$

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'octroyer le contrat à « BMQ Québec inc. » au montant de 55 242,15 \$ incluant les taxes applicables. Ce montant sera payable à même le règlement d'emprunt numéro 1104.

4437-060709 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE LAMPES DE RUES – DÉVELOPPEMENTS PIGNON-SUR-MONT, AVALANCHE, DE LA CRÊTE ET BOUL. BÉLANGER**

Considérant l'appel d'offres sur invitation du 22 juin 2009 pour la fourniture de lampes de rues pour les développements Pignon-sur-Mont, Avalanche, de la Crête et boul. Bélanger;

Considérant que toutes les soumissions reçues dépassent le montant de 100 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de rejeter les soumissions reçues.

4439-060709 **APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE POTEAUX D'ÉCLAIRAGE DE RUES – DÉVELOPPEMENTS PIGNON-SUR-MONT, AVALANCHE, DE LA CRÊTE ET BOUL. BÉLANGER**

Considérant que le conseil désire procéder à des appels d'offres distincts pour la fourniture de luminaires d'éclairage de rues et des poteaux d'éclairage de rues de façon à susciter le plus de concurrence possible et ainsi pour que la Ville obtienne le meilleur prix possible;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement :

- a) d'autoriser Mme Johanne Gagnon, greffière à procéder à l'appel d'offres pour la fourniture de poteaux d'éclairage de rues;
- b) d'inviter les soumissionnaires suivants :

Westburne  
Éclairage Raymond  
Wesco

4440-060709 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LE PAVAGE DES RUES DES DÉVELOPPEMENTS LA SEIGNEURIE PHASE III ET DE LA CROIX PHASE III**

Considérant l'appel d'offres sur invitation du 22 juin 2009 pour le pavage de rues des développements La Seigneurie Phase III et de la Croix Phase III;

Considérant que toutes les soumissions reçues dépassent le montant de 100 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de rejeter les soumissions reçues.

4441-060709 **APPEL D'OFFRES PUBLIQUES POUR LE PAVAGE DE RUES DES DÉVELOPPEMENTS LA SEIGNEURIE PHASE III ET DE LA CROIX PHASE III**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'autoriser Mme Johanne Gagnon, greffière à procéder à l'appel d'offres publiques pour le pavage de rues des Développements La Seigneurie Phase III et de la Croix Phase III.

4442-060709 **EMBAUCHE PRÉPOSÉE À L'ADMINISTRATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Beaupré a reçu 76 curriculum vitae suite à la parution de l'offre d'emploi de personnel administratif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de sélection a analysé l'ensemble des candidatures reçues et a convoqué 7 personnes en entrevues;

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux entrevues les membres du comité recommandent unanimement la candidature de Madame Sabrina Laroche;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu :

- Que Madame Sabrina Laroche soit engagée à titre de préposée à l'administration;
- Que la date de début d'emploi soit le 7 juillet 2009;
- Que le salaire de départ de Madame Sabrina Laroche soit déterminé en fonction de la classe d'emploi de préposée à l'administration, échelon 3201 à 4800 heures.

4443-060709 **RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

Considérant que le personnel sollicité choisira sans aucun doute l'endroit où la rémunération sera la plus élevée;

Considérant que seulement pour la journée du vote par anticipation, les membres du personnel doivent travailler de 11 h à 21 h, sans oublier la journée du scrutin qui débute vers 9 h pour se terminer vers 21 h;

Considérant que pour toutes ces raisons, la Ville doit être concurrentielle et réserver son équipe électorale dans les meilleurs délais et par conséquent, augmenter ses tarifs de rémunération du personnel électoral;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter les taux suivants comme tarification de la rémunération du personnel électoral :

Président d'élection :	54,00 \$/heure
Secrétaire d'élection :	40,61 \$/heure
Adjoint au président :	27,07 \$/heure
Scrutateur :	16,73 \$/heure
Secrétaire du bureau de vote :	15,06 \$/heure
Primo :	17,32 \$/heure
Membre d'une commission de révision :	17,95 \$/heure
Membre d'une table de vérification :	13,55 \$/heure

4444-060709 **PROJET DE CONSTRUCTION – RUE DE L'AVALANCHE (JACQUES)**

**Attendu** que M. Patrick Jacques a déposé des nouveaux plans (3<sup>e</sup> version) pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Domaine de l'Avalanche en remplacement des plans ayant fait l'objet des recommandations 09-21 et 09-26;

**Attendu** qu'en vertu du règlement numéro 1097, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1097 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement :

- a) d'abroger la résolution #4382-010609 adoptée le 1<sup>er</sup> juin 2009;
- b) d'abroger la résolution #4309-200409 adoptée le 20 avril 2009;
- c) d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4445-060709 **ACQUISITION DES LOTS 30-50, 30-51, 32-47, 32-48, 32-49, 33-22, 33-23, 34-26 et 34-27 RUES PROJÉTÉES LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ PHASE III**

Il est proposé par Madame Claudine Paré et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à

signer tous les documents nécessaires pour l'acquisition des lots 30-50, 30-51, 32-47, 32-48, 32-49, 33-22, 33-23, 34-26 et 34-27 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Anne, le tout conditionnellement à l'approbation des travaux par la firme d'ingénieurs BPR et le Directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu de la Ville de Beaupré.

4446-060709 **SERVITUDE ÉGOUT PLUVIAL ET DROIT DE PASSAGE – DOMAINE DE L'AVALANCHE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à l'obtention d'une servitude pour l'égout pluvial et un droit de passage sur les lots 640-88, 640-89, 640-90, 640-91 et 640-92 anciennement 640 Ptie dans le cadre du projet « Domaine de l'Avalanche ».

4447-060709 **ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT NO 1115**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 1115 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement numéro 1051-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour modifier la hauteur maximale du bâtiment dans la zone 34-H-1.* »

4448-060709 **VÉLIRIUM – AFFICHAGE TEMPORAIRE**

**Attendu** que Gestev demande l'autorisation pour installer des enseignes temporaires en aluminium pour annoncer l'évènement « Vélirium » qui se tiendra au Mont Ste-Anne 11 au 26 juillet 2009;

**Attendu** que les enseignes seraient installées à partir du 6 juillet jusqu'au 27 juillet aux endroits suivants : 3-Becs, Quillorama/Boucherie et à l'intersection du boulevard Ste-Anne et la rue Lachance (BMR);

**Attendu** que les membres du comité sont d'avis qu'il y aurait lieu d'autoriser l'affichage temporaire aux endroits proposés;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'autoriser l'affichage temporaire aux endroits proposés.

4449-060709 **EMBAUCHE DE MONITEURS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement de procéder à l'embauche des moniteurs suivants :

Nom	Titre	Salaires (\$/Hr)	Expérience
Carol-Anne Simard	Monitrice	9,75 \$	4 <sup>e</sup> année
<b>CAMP ADO</b>		<b>Salaire/semaine</b>	
Francis Beauregard (lors des campings)	Moniteur	440 \$	1 <sup>ère</sup> année

4450-060709 **APPEL D'OFFRES PUBLIQUES POUR LA MANUTENTION, LE TRANSPORT, LA VALORISATION ET/OU L'ENFOUISSEMENT DES**

## **BOUES DÉSHYDRATÉES – USINE D'ÉPURATION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser Mme Johanne Gagnon, greffière à procéder à l'appel d'offres publiques pour la manutention, le transport, la valorisation et/ou l'enfouissement des boues déshydratées pour l'usine d'épuration.

### 4451-060709 **CONDUITE CIMENT AMIANTE - AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #2**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le paiement du décompte progressif #2 de la conduite ciment-amiante au montant de 63 219,25 \$ incluant les taxes à « Les Excavations Lafontaine Inc. », le tout tel que recommandé par BPR et par le Directeur des travaux publics à même le règlement d'emprunt #1064.

### 4452-060709 **ACCÈS À LA PHARMACIE – RUE SIMARD**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de donner accès à la pharmacie par la rue Simard en baissant les chaînes de rue sur une longueur de 20 pieds.

### 4453-060709 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1117 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le Règlement no 1117 intitulé « *Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.* »

### 4454-060709 **CONDUITE PLUVIALE ROUTE 138: AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTES PROGRESSIFS #2 ET #3**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'autoriser le paiement des décomptes progressifs #2 et 3 de la conduite pluviale Route 138 au montant de 22 215,60 \$ incluant les taxes à « Les Excavations Lafontaine Inc. », le tout tel que recommandé par BPR et par le Directeur des travaux publics à même le règlement d'emprunt #1091.

### 4455-060709 **GRIEF DENIS BRETON**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général à signer la lettre d'entente avec le syndicat.

### 4456-060709 **TOUR DE QUÉBEC**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de verser la somme de 350,00 \$ à titre d'aide financière pour la tenue de l'événement « Tour de Québec » du 9 au 12 juillet 2009.

4457-060709 **REMERCIEMENTS AUX EMPLOYÉS DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de remercier tous les employés des travaux publics pour leur dévouement et leur implication lors de l'organisation de la Fête Nationale.

**AVIS DE MOTION** (Règlement no 1114)

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Serge Simard qu'il y aura adoption à une séance ultérieure d'un règlement modifiant le Règlement numéro 994 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité pour :

- interdire le stationnement sur le terrain de la Régie Intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré à certaines périodes de la journée et de spécifier que le stationnement est réservé exclusivement aux usagers de l'aréna.

**AVIS DE MOTION** (Règlement numéro 1116)

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Serge Simard qu'il y aura adoption à une séance ultérieure d'un règlement modifiant le Règlement numéro 1019 concernant la circulation des véhicules lourds sur le territoire de la municipalité pour interdire la circulation des véhicules lourds dans la rue Simard.

**PÉRIODE DE QUESTIONS #2**

Diverses questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Stationnement de l'aréna
- Coût de la Fête Nationale
- Aménagement paysager – existe-t-il un règlement ?
- Hauteur de la résidence pour personnes retraitées Phase III
- Transport en commun vers Québec
- Chalet des loisirs

4458-060709 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que cette séance soit levée à 21h 20.

---

Henri Cloutier  
Maire

---

Johanne Gagnon, greffière et  
directrice générale adjointe